

ANNÉES SCOLAIRES 2024-2026

Degré d'orientation (3^e et 4^e années)

Nom de l'élève :	Classe actuelle:
Prénom de l'élève :	Numéro:

Langue moderne I: Néerlandais

T	•	
Imm	ersi	on

Formation commune	Religion	2
	Éducation physique	2
	Géographie *	2
	Histoire *	2
	Mathématiques	5
	Français	5
Langue Moderne I	Néerlandais	4

Date	// 2024
Signature de l'élève	
Signature des parents	

	LANGUES ANCIENNES		
Choix de l'élève			
	ANC1	ANC2	ANC3
L. mod. II Anglais	4	4	
Sciences *	3	3	3
Latin	4		
Grec		4	4
A.C. Init. à la cult. antique – latin			2
A.C. Anglais (LM II)			2
A.C. Actualité			
A.C. Éducation plastique			

SCIENCES						
SC1	SC2	SC3	SC4	SC5	SC6	SC7
4	4	4			4	4
5	5	5	5	5	3	3
			4			
				4		
			2	2		
2					2	
	2					2

^{*} Ce cours est dispensé en néerlandais pour les élèves en immersion.

La direction se réserve le <u>droit</u> de <u>supprimer</u> ou de <u>modifier une grille de choix des options</u> en fonction d'impératifs — comme le nombre d'élèves inscrits dans une option et la construction de la grille horaire — difficilement prévisibles à ce jour. Les parents et les élèves concernés en seront avertis dès que possible.

Sauf décision du conseil de classe en délibération d'une AOC (redoublement), d'une AOB (restriction sur une ou des options) ou d'une option formellement déconseillée par le conseil de classe, les changements d'options après le dernier jour d'année scolaire (vendredi 5 juillet 2024) ne sont pas garantis.

Après cette date,

toute demande de changement d'options requiert :

- l'introduction de la part des parents d'une motivation écrite et d'un nouveau document de choix d'options auprès de la directrice adjointe, M^{me} Van Eechaute ;
- une rencontre de l'élève avec la directrice adjointe, M^{me} Van Eechaute.

Si la demande est acceptée, le changement d'options prendra effet le lundi suivant, <u>à partir du lundi 9 septembre 2024.</u>